



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001096337		1ere Gachée : 09:24 (1)		Date : 10/12/2025 012512058247		Zone : ZONE 01	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : DD057CC		DD057CC	
Client : HAINAULT SA HAINAULT		Chantier : feuquieres feuquieres		Chauffeur : SANDY		YUNG	
60210 LAIGNEVILLE		avenue henry demont		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
10:12				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 61.00 m3 Quantite Restante : 9.00 m3 Livree Reelle : 8.00 m3	
Code Formule 829S4		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (
				Classe chlorure 0.40 %		Consistance(7) S4 (160 à 210 mm)	
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5) 273		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S4 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 9°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
S4			SPHRE 3000 0.7 %			Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
 (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
 (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
 (4) contrôle de la résistance sur cubes.
 (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
 (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
 (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
 (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
 (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non